



Bulletin municipal N° 55

JANVIER 2024



Dans le bulletin municipal n°54 de Janvier 2023, nous souhaitons vivement la fin des guerres sur notre planète. Cela n'a pas été le cas. Bien au contraire, cela s'est traduit par un accroissement de massacres humains et des destructions en tout genre.

Quand les Hommes vont-ils arrêter toutes ces violences et destructions ?

En sont-ils capables et désireux ? ...

Raymond LEVESQUE, compositeur québécois écrivait, en 1956, cette chanson interprétée, entre autres, par Félix LECLERC, Gilles VIGNEAULT et Robert CHARLEBOIS, chanteurs québécois :

"Quand les hommes vivront d'amour,
Il n'y aura plus de misère,
Les soldats seront troubadours
mais nous, nous serons morts mon frère."

CEREMONIE DES VŒUX 2024

Les élu(e)s de l'équipe municipale et le personnel de Saint Christophe ont présenté leurs meilleurs vœux à une trentaine de personnes présentes lors de la cérémonie du 12 Janvier 2024.

Au cours de l'année 2023, le conseil municipal s'est réuni

les 22 Février, 5 Avril, 12 Juin, 30 Août, 24 Octobre et 13 Novembre.

Les procès-verbaux des séances sont disponibles sur le site internet de la commune (voir adresse ci-dessous) et à la mairie pour prise de connaissance.

- Les réunions sont publiques. La date et l'ordre du jour sont indiqués sur le panneau d'affichage du Bourg et sur le site Internet.
- Certains documents (budgets, comptes administratifs, procès-verbaux des conseils municipaux,...) sont consultables en mairie et/ou sur le site Internet : <http://saintchristophe23.paysdegueret.fr>

RÉSULTATS DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022

Compte arrêté au 31 Décembre 2022

D = Dépenses / R = Recettes

Budget Principal

Fonctionnement 114 186,68 € (D) - 142 802,16 € (R)

Soit un excédent de 28 615,48 €

Investissement 23 329,67 € (D) / 27360,47 € (R)

Soit un excédent de 4 030,80 €.

Après intégration des restes à réaliser, le besoin de financement de la section d'investissement est de 21 221,53 €.

BUDGET PRINCIPAL ADOPTE EN 2023

Equilibré en dépenses et recettes

Fonctionnement **140 364,39 €** / Investissement **90 578,51 €**

FONCTIONNEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Charges à caractère général (011)	55 950,00		
Charges de personnel et frais assimilés (012)	53 050,00	Produits des services, du domaine et ventes diverses (70)	9 010,00
Atténuations de produits (014)	3 600,00	Impôts et taxes (73)	56 091,00
Autres charges de gestion courante (65)	19 830,00	Dotations, subventions de participations (74)	50 049,44
Charges financières (66)	1 100,00	Autres produits de gestion courante (75)	17 820,00
Charges exceptionnelles (67)	200,00	Produits exceptionnels (77)	0,00
<i>TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>132 940,00</i>	<i>TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>132 970,44</i>
Virement à la section d'investissement (023)	7 424,39	Résultat antérieur reporté (002)	7 393,95
TOTAL DEPENSES	140 364,39	TOTAL RECETTES	140 364,39

INVESTISSEMENT			
DEPENSES en €		RECETTES en €	
Immobilisations corporelles (21)	45 700,00	Subventions d'investissement (13)	19 928,29
Emprunts et dettes assimilés (16)	2 959,30	Emprunts et dettes assimilés (16)	17 375,45
		<i>Total recettes d'équipement</i>	<i>37 303,74</i>
		Dotations, fonds et réserves (10) (1068 et FCTVA)	24 730,88
		Dépôts et cautionnements reçus	421,82
		Virement de la section de fonctionnement	7 424,39
<i>TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>48 659,30</i>	<i>TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>69 880,83</i>
Restes à réaliser N-1	41 919,21	Restes à réaliser N-1	16 666,88
<i>Déficit antérieur</i>	<i>0</i>	Excédent antérieur	4 030,80
TOTAL DEPENSES	90 578,51	TOTAL RECETTES	90 578,51

FONDS de COMPENSATION DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE (FCTVA) reversé par l'Etat en fonction de certaines opérations réalisées en investissement et fonctionnement en 2021, à savoir :

✓ INVESTISSEMENT = 3 509,35 €

✓ FONCTIONNEMENT = 14,44 €

Soit un total de 3 523,79 €

Taux d'imposition communaux votes en 2023

Pour rappel, les taux d'imposition pratiqués, pour l'année 2022, étaient les suivants :

- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **32,31 %**,
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties **60,66 %**

Le taux de la taxe d'habitation, figé de 2020 à 2022 (**8,26 %**), est de nouveau voté à compter de 2023 pour les résidences secondaires, les locaux meublés non affectés à l'habitation principale et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

Il a été proposé et décidé de ne pas augmenter les taux pour l'année 2023, à savoir :

- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties **32,31 %**,
- ✓ Taxe Foncière sur les Propriétés Non Bâties **60,66 %**
- ✓ Taxe d'habitation sur les résidences secondaires **8,26 %**

Tarifs de location de la salle communale 2024

- **Gratuit** pour les manifestations sans but lucratif des associations communales (réunions, soirées, jeux...),
- **94,50 € (forfait 1 jour)** pour les manifestations familiales des habitants de la commune,
- **231,00 € (forfait 1 jour)** pour les manifestations sans but lucratif des particuliers et associations extérieurs,
- **315,00 € (forfait 1 jour)** pour les manifestations à but lucratif des particuliers et associations extérieurs à la commune,
- **52,50 € (forfait 1 jour)** pour les réunions des associations extérieures, syndicats et autres.

Pour chaque journée supplémentaire, rajouter **40 € / jour supplémentaire**.

Une caution d'un montant de **200 €** est demandée à tout particulier et toute association avant chaque utilisation de la salle et une convention est à remplir en Mairie.

Tarif de location du gîte d'étape communal 2024

- **23,00 €** par nuit et par personne et **0,49 €** de taxes de séjour.

Ces dernières sont votées et perçues par **L'Agglo Grand Guéret Communauté**, à hauteur de **0,45 €** et **0,04 €** par le **Conseil Départemental de la Creuse**.

Tarifs de location du logement communal

Le calcul du loyer mensuel a été modifié suite aux remarques émises par le service logement de la Direction Départementale des Territoires de la Creuse.

Il est dorénavant fixé à **436,57 €** à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Les charges mensuelles de production d'eau chaude et de chauffage sont fixées à **170 €**.

Rappel Tarif Concession Cimetière

Lors de la séance du 9 décembre 2020, le conseil municipal a fixé le montant d'une concession (9 m²) à **120,00 €**, applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.

OPERATIONS DIVERSES REALISEES EN 2023

1. TRAVAUX DE REFECTION DE VOIRIE

- ✓ Soldes des travaux du village Le Masforeau, suite à l'enfouissement des réseaux BT et téléphonique, à hauteur de 36 193,98 € TTC.

2. EFFONDREMENT DE DEUX AQUEDUCS

- ✓ La commune a fait procéder en urgence à la réfection de deux aqueducs sur la voie communale n°7 (entre les Sagnes et Gascougnolles). Le coût total de l'opération, réalisée par l'entreprise FRACASSO TP, s'est élevé à 4 200,00 € TTC.

Ces travaux (1 et 2) ont bénéficié d'aides de l'Etat, du Département et de la communauté d'agglomération du Grand Guéret.

3. MISE AUX NORMES DES BATIMENTS COMMUNAUX

- ✓ La commission de sécurité a exigé d'effectuer des travaux concernant le groupe de l'alarme de sécurité incendie. Ceux-ci ont été effectués pour un montant de 2 069,00 € TTC et réalisés par l'entreprise Lionel BARBARIN.
- ✓ Création d'un marquage au sol dans le cadre de la mise aux normes de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite, pour un montant de 1 147,20 € TTC et réalisé par la société COLAS.
- ✓ Vérification annuelle des extincteurs situés dans les bâtiments communaux et les véhicules.

4. TRAVAUX DIVERS :

- ✓ Remplacement d'une cellule d'éclairage public par une horloge astronomique programmable, réglage sur les 10 villages et le Bourg pour un montant de 426,84 € TTC.
- ✓ Réparations et entretien des matériels communaux pour un montant de 1 035,69 € par l'entreprise EIRL BEAUFILS Jérôme.

5. ENTRETIEN GENERAL :

- ✓ Fauchage, débroussaillage des voies communales, des chemins ruraux et des espaces publics, nettoyage/taille des végétaux,....
- ✓ Travaux communs avec l'équipe municipale : Nettoyage d'un chemin aux abords du village Le Theil et commencement de la réfection du gîte d'étape.

6. MATERIELS

- ✓ Remplacement de la débroussailleuse pour une valeur de 1 045,82 € TTC

7. PRAIRIES FLEURIES

- ✓ Renouvellement des espaces : route du Masforeau, village les Sagnes et l'entrée du cimetière.

8. OPERATION VIDANGES DES ASSAINISSEMENTS INDIVIDUELS

- ✓ La commune a organisé, **pour le compte des particuliers**, une opération vidange des assainissements autonomes. Une trentaine de personnes se sont faites inscrire et ont pu, ainsi, bénéficier d'un tarif préférentiel.

Cette opération a été exécutée par l'entreprise ACV 23 de M. Eric MAZALAIGUE que nous remercions pour la qualité du travail effectué.

TRAVAUX / OPERATIONS ENVISAGES EN 2024



1. Travaux d'enfouissement des réseaux électrique et téléphonique au village "Le Theil". Cette opération n'a pu être réalisée en 2023. Les travaux, menés conjointement avec **Orange** pour la partie téléphonique, devraient commencer début avril. Le **Syndicat Départemental des Energies de la Creuse (SDEC)** prend en charge à 100 % les réseaux basse tension et éclairage public. Pour le réseau téléphonique, **ORANGE** finance à hauteur de 84 %, le restant étant la quote-part communale.

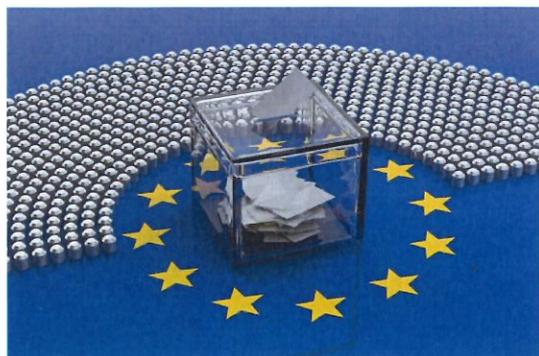
Suite à cette opération, l'éclairage public sera entièrement réhabilité.
Les subventions ont été obtenues auprès de l'Etat et du SDEC.

2. Si les demandes de subvention déposées auprès des services de l'Etat et du Département sont obtenues, les travaux suivants pourront être entrepris :
 - ✓ Travaux de réfection de la voirie communale dans le village le Theil dès que les travaux d'enfouissement des réseaux et de l'éclairage public seront réalisés.
 - ✓ Travaux de bardage bois et isolation thermique du pignon du bâtiment de la Mairie / Logement.
3. Travaux de réfection du gîte d'étape et travaux d'entretien divers seront continués par l'équipe municipale.
4. Entretien courant des voies communales et des chemins (fauchage et débroussaillage,...), des bâtiments communaux, des espaces et ouvrages liés à la distribution de l'eau potable et à l'assainissement pour le compte de l'Agglo de Guéret.

DATES A RETENIR 2024

Pour pouvoir voter à Saint Christophe, si ce n'est pas encore déjà fait, vous devez vous inscrire sur les listes électorales **avant le 2 mai 2024** pour les inscriptions réalisées **en ligne**, et **avant le 3 mai 2024** pour les inscriptions **en mairie**.

Enfin, sachez qu'il est toujours possible de **voter par procuration** dans le cas où vous ne pourriez pas vous rendre au bureau de vote.



PROCHAIN SCRUTIN :
9 Juin 2024
Elections Européennes



Comment joindre le service Eaux de L'Agglo du Grand Guéret !

Une facture à régler, un
renseignement à demander ?

Rendez-vous au
**10, rue de l'ancienne poudrière
à Guéret,**
du lundi au vendredi
de 9 à 12h et de 14 à 17h
(16h30 le vendredi).

Le service assure également un
accueil téléphonique

Depuis le 1er Janvier 2023, l'exploitation du réseau d'adduction d'eau potable, situé sur la commune, est assurée par le personnel de l'Agglomération du Grand Guéret pour la partie canalisations et ouvrages et par le personnel de la commune pour la partie espaces verts (moyennant rétributions).

Pour obtenir des informations (tarifs eau et assainissement 2024, simulations de factures,...), vous pouvez vous connecter au site Internet de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret www.agglo-grandgueret.com : Environnement, Eaux et Assainissement / Foire aux questions (FAQ) et Tarifs 2024.

Les tarifs sont fixés annuellement par le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

L'harmonisation des tarifs de l'eau et de l'assainissement est prévue pour l'année 2031, c'est-à-dire des prix identiques sur les 25 communes de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

POUR SAINT CHRISTOPHE

TARIFS 2024

Eau Potable

Part Fixe (Abonnement)

(non identique sur les 25 Communes)

HT	TTC
65,00 €	68,58 €

Part Variable (Consommation)

La Communauté d'Agglomération du Grand Guéret a voté la mise en place de tarifs progressifs (voir tableau ci-dessous), et *identiques sur les 25 Communes*

Tranche de consommation	Tarifs HT	Tarifs TTC
0 à 50 m ³	1,68 €	1,77 €
51 à 150 m ³	2,10 €	2,22 €
151 m ³ et plus	2,51 €	2,65 €

Exemples de facture type pour l'année 2024

TVA (Taux de 5,5%)

Avec la redevance perçue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 0,23 € HT/m³.

Consommation Annuelle	Montant annuel	
	2023	2024
50 m ³	169,97 €	169,08 €
85 m ³	251,95 €	255,18 €
120 m ³	333,94 €	341,40 €
1 000 m ³	2 746,23 €	2 869,93 €

Assainissement Collectif (Village de La Grangeade)

Part Fixe annuelle (abonnement)		Part Variable au m ³
HT	TTC	2,15 € HT
115,00 €	126,50 €	Soit 2,37 € TTC

Exemples de facture type pour l'année 2024

TVA (Taux de 10%)

Avec la redevance perçue par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne : 0,16 € HT/m³.

Consommation Annuelle	Montant annuel	
	2023	2024
50 m ³	260,70 €	253,80 €
85 m ³	346,94 €	342,91 €
120 m ³	433,18 €	431,42 €

TRI À LA SOURCE DES BIODÉCHETS : UNE OBLIGATION AU 1^{ER} JANVIER 2024 ?

*Comment ça, je suis obligé de composter à partir du 1^{er} janvier 2024 ?
Mais je n'ai pas la place. J'habite en appartement...*

Depuis quelques mois, on entend un peu partout que la loi *Anti Gaspillage Economie Circulaire* impose à chaque foyer de composter à partir du 1^{er} janvier 2024. Qu'en est-il vraiment ?

Ce que dit réellement cette loi, c'est qu'au 1^{er} janvier 2024, Evolis 23 doit donner les moyens à ses usagers de ne plus déposer leurs déchets organiques, c'est-à-dire les épluchures, restes de repas, déchets de jardin, etc., dans le bac à ordures ménagères, parce qu'ils doivent être valorisés.

Et sur le territoire d'Evolis 23 on est prêt. On est même en avance !

En effet, depuis de nombreuses années, le compostage, solution privilégiée sur les territoires ruraux, est en place. A chacun de s'en saisir ou de garder ses bonnes habitudes pour améliorer encore le détournement des biodéchets du bac noir.

Bien entendu, tout le monde n'a pas la place de composter chez lui.

Et puis, le compostage n'est pas l'unique solution pour détourner ses déchets organiques du bac noir...

On vous explique tout.

Vous n'avez pas de composteur ?

Aucun souci, il vous suffit de vous rendre sur le site internet d'Evolis 23, rubrique compostage, pour commander le composteur qui correspond le mieux à vos besoins.

Il existe 3 modèles, de 300 à 800 litres et de 25 à 40 euros (à retrouver sur le site internet www.evolis23.fr).

Si vous le souhaitez, vous pouvez également faire du compostage en tas, sans aucun composteur, ou en fabriquer un.

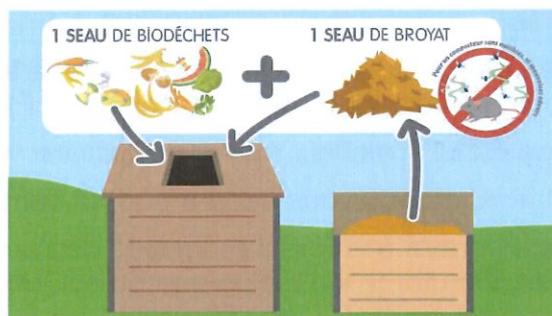
Vous n'avez pas la place d'en avoir un chez vous ?

Rendez-vous sur le site internet d'Evolis 23, rubrique compostage, pour localiser les composteurs collectifs les plus proches de chez vous.

S'il n'en existe pas et que vous souhaitez en faire installer un, contactez Evolis 23 (compostage@evolis23.fr).

Et si vous ne savez pas comment vous y prendre...

La rubrique compostage du site internet d'Evolis 23 vous apportera toutes les informations dont vous aurez besoin.



Pour un compost équilibré, il est nécessaire de recouvrir vos apports en biodéchets (matières humides) avec du broyat (matière structurante).

A cet effet, conservez le broyat que vous produisez à partir de vos déchets de jardin, en broyant par vos propres moyens ou en faisant appel à une prestation.

Evolis 23 ou votre jardinier paysagiste engagé proposent un service de broyage à domicile (toutes les informations sont sur le site internet d'Evolis 23, rubrique broyeur).

Du broyat est également disponible gratuitement dans les déchèteries de Dun-le-Palestel, Guéret et La Souterraine.

D'autres alternatives pour mes bio déchets...

Des astuces pour lutter contre le gaspillage alimentaire

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas... »

Ce slogan bien connu de tous, vaut également pour le gaspillage alimentaire.

Bien gérer vos achats, par exemple en établissant vos menus de la semaine pour n'acheter que ce dont vous avez réellement besoin, est une solution pour ne pas gâcher la nourriture.

Bien gérer son frigo également, en plaçant les produits en limite de date de consommation devant, pour éviter qu'ils ne se perdent, ou en respectant les zones de froid du réfrigérateur.

Vos fruits sont un peu abimés ? Pourquoi ne pas en faire une tarte ou une compote ?

Et si vous cuisiniez également vos épluchures ? Les chips d'épluchures de légumes ou encore les cakes aux fanes de carottes sont le parfait moyen de les détourner de votre bac d'Ordures Ménagères, mais également du composteur, le tout en se régaland...

Aujourd'hui, sur le territoire d'Evolis 23, 20 kg/an/habitant de nourriture encore emballée terminent dans nos poubelles d'Ordures Ménagères. Avec les épluchures et autres restes d'assiette, ce sont 66 kg/an/habitant de déchets compostables* qui pourraient être valorisés, au lieu d'être incinérés.

Il subsistera toujours des restes de repas mais le premier combat est de réduire le gaspillage alimentaire, qui représente encore 10 millions de tonnes par an en France.

C'est pourquoi nous devons tous veiller à limiter les biodéchets que nous jetons, car le compostage est l'ultime recours avant de jeter !

Pourquoi pas des poules ...?

Parce que les poules sont aussi nos alliées dans le tri à la source des bio déchets, si vous avez un terrain pouvant les accueillir, n'hésitez pas à faire appel à elles...

Non seulement elles vous débarrassent de vos bio déchets, mais pour vous remercier de les nourrir, elles vous offrent des œufs...

Et mes déchets de jardin ?

« Rien ne se perd, tout se transforme ! »

Votre extérieur regorge de ressources insoupçonnées. Ce que vous prenez pour un déchet est en fait une matière qui peut s'avérer un puissant allié pour le développement de celui-ci.

Qu'il s'agisse de vos déchets de taille ou de tonte, vous avez sous la main toutes les ressources nécessaires.

Technique de tonte sans ramassage de l'herbe, la **tonte mulching** permet de hacher l'herbe qui s'insinue entre les brins de pelouse où elle se décompose. Elle sert alors d'engrais naturel au gazon.

Le broyage est lui le meilleur moyen de valoriser vos branches (tailles de haies ou d'arbustes).

Le broyat ainsi obtenu vous servira pour le compostage, mais aussi pour le paillage.

Le paillage permet à la fois d'éviter des déplacements à la déchèterie, de limiter l'emploi de dés-herbant, de stimuler la vie biologique du sol, de le protéger contre le soleil ou le vent et d'éviter que l'eau ne s'évapore.

Votre jardin vous remerciera !

Et si vous réutilisiez vos branches pour construire un palissage occultant ou une haie sèche dans votre jardin ?

Elle peuvent également être très utiles comme tuteur pour vos plantations ou encore, tout simplement en bois de chauffage...

Pour plus d'informations, téléchargez le guide « Mon jardin zéro déchets » sur le site internet d'Evolis 23, rubrique documentation.

LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE (SIVU) REPAS À DOMICILE

Nous vous rappelons que cette collectivité a pour but de servir des repas froids du lundi au samedi (les repas du dimanche sont livrés le samedi).

Ce service n'est pas exclusivement réservé aux personnes âgées : il peut être utilisé en cas de perte d'autonomie momentanée (accident, maladie,...).

La commune contribue, financièrement, à hauteur de **3,60 €** par repas distribué
(un repas par jour et par personne).

La dépense, pour l'année 2023, s'est élevée à **1 893,52 €.**

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter le secrétariat
à la **Mairie de GLENIC** au **05.55.52.22.09**



COMMISSION DE CONTRÔLE DE LA LISTE ELECTORALE



La commission de contrôle de la liste électorale a été renouvelée en 2023.

La nouvelle composition est donc constituée comme suit :

- ✓ Délégué du Tribunal : Denis CARRE,
- ✓ Délégués de l'Administration : Simone LAUMOND (titulaire), Christine GARRAUD (suppléante),
- ✓ Délégués de la commune : Joël GALTIER (titulaire), Stéphanie MAROTEAU (suppléante).

A ce jour, 132 électeurs actifs sont inscrits sur la liste électorale de la commune.



CONSEIL MUNICIPAL

Nous vous informons que le tableau du conseil municipal a été mis à jour le 3 Janvier 2024 suite à la démission, acceptée, de madame Karin GARNIER, conseillère municipale.

Nous la remercions pour son implication, à nos côtés, depuis 2014.

A LA DECOUVERTE DES OISEAUX DE NOS CONTRÉES

Une réunion d'information sur la découverte « des oiseaux de nos contrées », animée par monsieur Jean-Michel BIENVENU, Ornithologiste, s'est tenue le **vendredi 24 novembre 2023** à la salle communale. Une quarantaine de personnes étaient présentes et ont pu échanger sur les différentes espèces présentées, leurs comportements et les problématiques de conservation.

Cette réunion s'est clôturée par un moment de convivialité.

Nous remercions vivement J-M Bienvenu pour cette soirée.

Coordonnées naturalistes :

<https://www.faune-limousin.eu/>
jean-michel.bienvenu@wanadoo.fr



COMITE DES LOISIRS DE SAINT CHRISTOPHE

Le comité des Loisirs de Saint Christophe a organisé une soirée jeux de société au cours du 1er semestre 2023. Petits et Grands ont pu faire preuve de talent lors du « jeu de dessins et de mimes », ou se défier à des joueurs de belotte et quand bien même lors d'un blind test... bien entendu le Maître du Jeu était « Bonne Humeur et Convivialité ! ».

RECENSEMENT MILITAIRE

OBJECTIF CITOYEN

LE RECENSEMENT MILITAIRE
donne des **DROITS**

J'AI 16 ANS. JE ME SUIS FAIT RECENSER, ET TOI ???

QUI ? Garçons et filles de nationalité française
OÙ ? À la mairie de ton domicile
QUAND ? Dès 16 ans
AVEC QUOI ? Votre carte d'identité
Le livret de famille
Un justificatif de domicile
POURQUOI ?

- pour obtenir l'attestation de recensement qui est obligatoire pour établir un dossier de candidature à un concours ou à un examen soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, baccalauréat, CAP, BEP, ...)
- pour effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD)
- pour l'inscription d'office sur les listes électorales

www.defense.gouv.fr
Espace "Jeunes et JAPD"

SGA

BIENTÔT 16 ANS !
PENSEZ AU RECENSEMENT

JDC
JOURNÉE DÉFENSE
ET CITOYENNETÉ

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE
SÉCRÉTARIAT GÉNÉRAL POUR L'ADMINISTRATION
DIRECTION DU SERVICE NATIONAL



Ils nous ont quittés en 2023

Marie-Hélène CHAIGNE (Les Forges)
Philippe BOVARD (Le Masforeau)
Eugénie VOISIN (Les Sagnes)



NOËL DES PERSONNES AGÉES

Comme à l'accoutumée, la commune a offert des colis de Noël (11 paniers garnis), provenant de la boutique de Noël de l'Office du Tourisme des Monts de Guéret, confectionnés de produits locaux creusois, aux personnes de plus de 75 ans.

LA VIE ASSOCIATIVE A SAINT CHRISTOPHE

✓ ATHLETIC TRIAL CLUB DE SAINT CHRISTOPHE (ATC) :

Président : Jean-François NEYRAUD ☎ 05. 55.52.77.73 / 06.24.84.82.89

- ✓ 14 janvier : Assemblée Générale de l'ATC à Saint Christophe
- ✓ 28 avril : TRIAL NATIONAL Championnat de Ligue de la Nouvelle Aquitaine à Saint Eloi (La Forêt)
- ✓ 11 au 14 juillet : 4 Jours de TRIAL INTERNATIONAL à Sardent
- ✓ 13 octobre : Enduro National Championnat de Ligue de la Nouvelle Aquitaine à La Saunière

✓ ASSOCIATION COMMUNALE DE CHASSE AGRÉÉE (ACCA)

Président : Jacky TIXIER ☎ 06.87.37.24.66

✓ ASSOCIATION SPORTIVE, CULTURELLE ET D'ENTRAIDE DES TERRITOIRES (ASCET 23) :

- ✓ Dimanche 21 avril (matin) - Les "Foulées Orange" (course pédestre)
Renseignements : Delphine FAUVET 06.74.67.04.72 - Gérard PEYROT 06.40.53.22.64
ascet.associations.oh.ddt-23@i-carre.net

Nous pouvons vous adresser des informations par mail concernant la vie communale (coupures d'eau, travaux, arrêtés de circulation, informations diverses,...). Nous vous proposons de nous communiquer votre adresse de messagerie. Pour cela, il vous suffit de nous donner

l'autorisation à l'adresse suivante : mairie.saint.christophe@wanadoo.fr

A ce jour, une cinquantaine de personnes ont accepté ce mode de communication.

MAIRIE DE SAINT CHRISTOPHE

Tel./Fax : 05.55.52.74.03

E-mail : mairie.saint.christophe@wanadoo.fr

Lundi et Mercredi : 9 h / 12 h - Vendredi : 13 h 30 / 16 h 30

Le maire et les adjoints reçoivent sur rendez-vous

Site: <http://saintchristophe23.paysdegueret.fr>



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 01/02/2024

FÉVRIER | 02

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS | 03

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26	27	28	29	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL | 04

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI | 05

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN | 06

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	28	29	30	31	1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

JUILLET | 07

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Si la collecte tombe un jour férié, elle est repoussée. Je me reporte au calendrier ci-dessus. **Je sors mes poubelles la veille au soir du jour de collecte et je les rentre après le passage de la benne.**

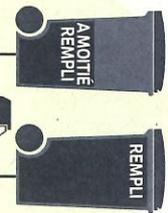
COLLECTE
DÉCHETS RECYCLABLES
LUNDI
tous les 15 jours



COLLECTE
ORDURES MÉNAGÈRES
LUNDI
tous les 15 jours



Changement de volume de bac, perte de carte, suivi de consommation, ...
Toutes mes démarches sur www.evolis23.fr
Ligne Info Déchets : relationusagers@evoliss23.fr - 05 55 89 86 06



Même prix
Le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle
→ Je sors mon bac quand il est plein !



Hors des jours de collectes
→ j'utilise ma carte pour accéder aux contenants collectifs.



Pour réduire ma poubelle d'ordures ménagères...
→ je composte



CALENDRIER DE COLLECTE DES DÉCHETS

À PARTIR DU 01/02/2024

AOÛT | 08

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
29	30	31	1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

SEPTEMBRE | 09

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
26	27	28	29	30	31	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

OCTOBRE | 10

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
30	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE | 11

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
28	29	30	31	1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE | 12

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
25	26	27	28	29	30	1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

JANVIER 2025

Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
30	31	1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

COLLECTE DÉCHETS RECYCLABLES

LUNDI
tous les 15 jours



COLLECTE ORDURES MÉNAGÈRES

LUNDI
tous les 15 jours



Si la collecte tombe un jour férié, elle est repoussée. Je me reporte au calendrier ci-dessus.

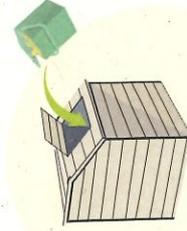
Je sors mes poubelles la veille au soir du jour de collecte et je les rentre après le passage de la benne.



Même prix

Le calcul se fait par levée/dépôt et non au poids de la poubelle

→ Je sors mon bac quand il est plein!



Pour réduire ma poubelle d'ordures ménagères...
→ je composte



Hors des jours de collectes

→ j'utilise ma carte pour accéder aux contenants collectifs.

Changement de volume de bac, perte de carte, suivi de consommation, ...

Toutes mes démarches sur www.evolis23.fr

Ligne Info Déchets : relationusagers@evolis23.fr - 05 55 89 86 06

